



La Lettre d'information de Molsheim

N°2 / 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 mars 2009 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Modification de l'ordre du jour - inscription de cinq points complémentaires

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour, portant sur l'ajout de cinq points :

- Liaison inter-quartiers - Opérations foncières préalables
- Subvention exceptionnelle - Association Pingouin Prod
- Travaux et marchés publics : aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre
- Travaux et marchés publics : aménagement du parc avenue de la gare - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre
- Aire d'accueil des gens du voyage - Marché de maîtrise d'oeuvre

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 6 février 2009.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2009.

Point 2 : Comptes de gestions de l'exercice 2008 – budget principal et budgets annexes.

Le Conseil Municipal prend acte des comptes de gestion établis par le trésorier au titre de l'année 2008 pour les budgets suivants : budget principal, budget annexe «Succession Albert Hutt», budget annexe «Forêt», budget annexe «Camping», budget annexe «Lotissements», budget annexe «Locaux commerciaux».

Point 3 : Compte Administratif de l'exercice 2008 et affectation du résultat : Budget Principal.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget principal» de l'exercice 2008 qui présente un excédent global de **+1.985.185,40 €**

- Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture : +2.759.032,50 €
 - résultat d'investissement de clôture : -773.847,10 €

Point 4 : Compte Administratif de l'exercice 2008 et affectation du résultat : «Succession Albert Hutt».

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Succession Albert Hutt» de l'exercice 2008 qui présente un excédent global de **+8.460,10 €**

- Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture : +9.135,00 €
 - résultat d'investissement de clôture : +674,90 €

Point 5 : Compte Administratif de l'exercice 2008 et affectation du résultat : Budget Annexe Camping.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Camping» de l'exercice 2008 qui présente un excédent global de **+6.836,92 €**

- Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture : -9.107,92 €
 - résultat d'investissement de clôture : +15.944,84 €

Point 6 : Compte Administratif de l'exercice 2008 et affectation du résultat : Budget Annexe Forêt.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Forêt» de l'exercice 2008 qui présente un excédent global de **+96.531,15 €**

- Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture : +75.262,34 €
 - résultat d'investissement de clôture : +21.268,81 €

Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2008 et affectation du résultat : Budget Annexe Lotissements.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Lotissements» de l'exercice 2008 qui présente un déficit global de **-1.084.536,95 €**

- Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture : -544.306,65 €
 - résultat d'investissement de clôture : -540.230,30 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 27 mars 2009 -

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2008 et affectation du résultat : Budget Annexe Locaux Commerciaux.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget Annexe Locaux Commerciaux» de l'exercice 2008 qui présente un excédent global de **+129.157,20 €**
Celui-ci est arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture : +37.055,02 €
- résultat d'investissement de clôture : +92.102,18 €

Point 9 : Fiscalité directe locale - décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal décide pour la 3^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les impôts locaux perçus par la commune pour 2009. Les taux communaux pour 2009, inchangés par rapport à 2008, s'établissent comme suit :

	Taux d'imposition 2009
Taxe d'habitation	12,52%
Foncier bâti	10,21%
Foncier non bâti	30,90%
Taxe professionnelle	9,13%

Point 10 : Révision des droits et des tarifs des services publics locaux – Exercice 2009.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs des services publics locaux sans modifier leurs montants, à l'exception des droits et tarifs suivants :
- Coût horaire services techniques : 33,44 €
- Par ailleurs, sous la rubrique droits perçus par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, l'intitulé «solfège seul» est remplacé par «formation musicale seule».

Point 11 : Budget Principal - exercice 2009 - autorisations de programme et crédits de paiement.

Le Conseil Municipal approuve les autorisations de programme d'un montant total de 28.971.000 € et les crédits correspondants qui s'élèvent au titre de l'année 2009 à 1.596.670,00 €. Les opérations correspondantes sont les suivantes :

	Dépenses	Crédits de paiement 2009
Contournement	3.000.000,00 €	370.000,00 €
Aménagement route des Loisirs	510.000,00 €	12.500,00 €
Rue des Remparts - Streicher	1.100.000,00 €	220.000,00 €
Chartreuse	420.000,00 €	374.170,00 €
Liaison Inter Quartiers	2.000.000,00 €	100.000,00 €
Parc des Jésuites	1.200.000,00 €	100.000,00 €
Route industrielle de la Hardt	3.300.000,00 €	300.000,00 €
Combles Mairie	2.500.000,00 €	50.000,00 €
Stade du Holzplatz	1.000.000,00 €	70.000,00 €
Total	15.030.000,00 €	1.596.670,00 €

Point 12 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2009: Budget Principal.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2009 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11.221.000,00 €	11.221.000,00 €
INVESTISSEMENT	10.215.290,21 €	10.215.290,21 €
TOTAL	21.436.290,21 €	21.436.290,21 €

Point 13 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2009: «Succession Albert HUTT»

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe succession Albert Hutt de l'exercice 2009 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18.885 €	18.885 €
INVESTISSEMENT	48.075 €	48.075 €
TOTAL	66.960 €	66.960 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 27 mars 2009 -

Point 14 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2009: Budget Annexe Camping.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe succession Camping de l'exercice 2009 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	51.392 €	51.392 €
INVESTISSEMENT	72.744 €	72.744 €
TOTAL	124.136 €	124.136 €

Point 15 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2009: Budget Annexe Forêt.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Forêt de l'exercice 2009 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	186.335 €	186.335 €
INVESTISSEMENT	122.355 €	122.355 €
TOTAL	308.690 €	308.690 €

Point 16 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2009: Budget Annexe Lotissements.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Lotissements de l'exercice 2009 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3.304.310 €	3.304.310 €
INVESTISSEMENT	2.565.000 €	2.565.000 €
TOTAL	5.869.310 €	5.869.310 €

Point 17 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2009 : Budget Annexe Locaux Commerciaux.

Le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire - budget annexe Lotissements de l'exercice 2009 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	46.650 €	46.650 €
INVESTISSEMENT	144.502 €	144.502 €
TOTAL	191.152 €	191.152 €

Point 18 : Approbation du tableau des effectifs - Budget Primitif de l'exercice 2009.

Le tableau des effectifs qui présente l'ensemble des emplois de la Ville pour 2009 est approuvé. La Ville compte 173 agents représentant 105,14 emplois équivalents temps plein.

Point 19 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire sur un emploi permanent.

Le contrat de l'agent non titulaire occupant les fonctions de Chargé de communication, nommé sur le poste de rédacteur territorial, est renouvelé pour une durée d'un an du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010.

Point 20 : Mise en oeuvre des délégations du conseil municipal au maire - application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités.

Par délibération du 4 avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à intervenir dans des domaines relevant de sa compétence propre. Cette possibilité est prévue par le code général des collectivités territoriales à l'article L2122-22. L'évolution de la réglementation conduit à revoir la compétence ainsi déléguée dans le domaine des marchés publics. A cet effet, le Conseil Municipal modifie les dispositions de l'article 3^{ème} de sa délibération n°025/3/2008 du 4 avril 2008 pour adopter la rédaction suivante :

Article 3^{ème} : Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, et des accords cadres ainsi que pour prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Point 21 : Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale : dotation de fonctionnement pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 610.000 € destiné à couvrir son action en faveur de la petite enfance, de la garderie et de la restauration scolaire, du «Foyer Le Moulin» et de «l'animation jeune».

Point 22 : Subvention à l'Amicale du Personnel de la ville de Molsheim : dotation de fonctionnement pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le versement d'une subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim d'un montant de 15.000 € destiné à couvrir les oeuvres sociales et les actions en faveur du personnel communal.

Point 23 : Subvention à l'Office Municipal des Sports de la ville de Molsheim : dotation de fonctionnement pour l'exercice 2009.	La Ville de Molsheim décide d'accorder à l'Office Municipal des Sports, pour l'exercice 2009, une subvention de 15.000 € au titre de sa participation à son fonctionnement. Par ailleurs, le Conseil Municipal inscrit une provision de 62.000 €, représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2009 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office Municipal des Sports et au Comité de Liaison Loisirs et Culture.
Point 24 : Subvention au Comité des Fêtes de la ville de Molsheim : dotation de fonctionnement pour l'exercice 2009.	Le Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim se voit attribuer une subvention de 103.000 € au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2009.
Point 25 : Délégation de service public : Camping - modification du montant de la redevance.	La Ville de Molsheim a procédé à l'installation de deux mobil-home supplémentaires au camping municipal. Ce service faisant l'objet d'une gestion privée dans le cadre d'une délégation, il y a lieu de revoir le montant de sa redevance versée à la Ville par les gérants du camping. Le Conseil Municipal approuve l'augmentation de 2.394,37 € HT du montant de la redevance fixe, celle-ci s'élève à compter de l'exercice 2009 à 7384,37 € HT.
Point 26 : Stadium – Lot n° 20 : «terrain de sport» - pénalités de retard.	Considérant que l'entreprise titulaire du lot n°20 «terrain de sport» du stadium a procédé à des travaux d'entretien plus d'une année au-delà du délai prévu contractuellement, le Conseil Municipal a décidé de remettre gracieusement les pénalités de retard dues par cette entreprise, le montant de ces pénalités s'élevaient à 22.814,38 €.
Point 27 : Pâtisserie Schaditzki – Opération foncière.	Route de Dachstein, entre le quartier des Fauvettes et le magasin Weldom, la SCI «Les Prés» souhaite implanter une pâtisserie. Ce projet qui s'inscrit dans le prolongement direct de celui mené par Super U et Weldom suppose pour être mené à bien, que la problématique des propriétés foncières de ce périmètre soit réglé. Ainsi, la SCI JLCE «Les Prés» souhaite acquérir de la Ville une emprise d'environ 6,97 ares. La Ville pour sa part souhaite acquérir une emprise de 8,74 ares appartenant à la SCI JLCE. Le Conseil Municipal a approuvé cette opération foncière au terme de laquelle : - la Ville de Molsheim cède à la SCI JLCE «Les Prés» la parcelle 246/34 section 28 d'une contenance de 6,97 ares au prix de 2500 € l'are, soit un total de 17.425 €. - la Ville de Molsheim acquiert les parcelles 659 et 660 section 47 d'une contenance respective de 8,74 ares et 1,83 are au prix de 2500 € l'are, soit un total de 26.425 €.
Point 28 : Subvention à l'école primaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe transplantée à Gerbrunn.	Une participation de 520 € est attribuée à l'école primaire des Tilleuls pour l'organisation d'une classe bilingue transplantée à Gerbrunn du 15 au 19 juin 2009
Point 29 : Subvention à l'école maternelle de la Bruche pour l'organisation d'une classe de découverte.	Une participation de 352 € est attribuée à l'école maternelle de la Bruche pour l'organisation d'une classe de découverte qui s'est déroulée du 14 au 17 avril 2009.
Point 30 : Subvention à l'association «Accord».	L'association Accord a pour but principal d'aider les victimes d'infractions pénales par la mise en place d'un service d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Ce type de permanence initié par Madame le Procureur de Saverne se traduit par la mise en oeuvre de ce service sur le secteur de Molsheim par le biais de cette association. Le Conseil Municipal, pour soutenir cette action, décide d'attribuer une subvention de 2.090 €.
Point 31 : Le Foyer de la Basse-Bruche : garantie communale pour un prêt auprès de la Caisse d'Epargne.	La Société d'Economie Mixte Locale «Le Foyer de la Basse-Bruche» souhaite souscrire un prêt d'un montant de 50.000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour des travaux de remplacement de 2 chaudières ainsi que de la mise en conformité de la chaufferie commune de 4 immeubles du Stierkopf. Dans ce cadre, le Foyer de la Basse-Bruche sollicite la garantie communale pour ce prêt. Le Conseil Municipal décide d'accorder cette garantie.
Point 32 : Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine - Dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg.	Le synode de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine a sollicité, en raison de la diminution du nombre de fidèles, la dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et le rattachement de sa circonscription à celle du consistoire de Strasbourg. Le Conseil Municipal, sollicité conformément au droit local, émet un avis favorable à la dissolution du consistoire de la paroisse de Sainte-Marie-aux-Mines et le rattachement de sa circonscription au consistoire réformé de Strasbourg.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 27 mars 2009 -

Point 33 : Subvention annuelle au titre de la valorisation du patrimoine bâti - campagne de travaux 2008.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer différentes subventions individuelles au titre de son action en faveur de la valorisation du patrimoine bâti. Le montant total ainsi cumulé de ces subventions représente 22.796,44 €.

Point 34 : Approbation de la modification n° 2 du plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, suite à l'enquête publique intervenue du 16 février au 20 mars 2009, approuve la modification du Plan Local d'Urbanisme portant principalement sur :

- l'adaptation du dossier de PLU à la réforme des autorisations d'urbanisme intervenue à compter du 1^{er} octobre 2007, modifiant le Code de l'urbanisme
- la suppression des emplacements réservés A1 et A6
- la suppression du gabarit des bâtiments annexes
- l'encadrement de la hauteur des clôtures dans les secteurs résidentiels (zone Ub)
- le reclassement en secteur de zone Ubb de terrains actuellement situés en secteurs de zone IIAU1b
- la modification des normes relatives aux voies dans la zone Ub
- diverses corrections et modifications portant sur :
 - une erreur manifeste relative au zonage
 - une erreur manifeste relative au règlement de la zone Ux
 - la modification des articles 6 et 7 du règlement de la zone Uw
 - la modification de l'article 7Ua
 - la modification des articles 11 des zones Ua, Ub, IAU1, IIAU1

Point 35 : Avis de principe sur la modification du plan local d'urbanisme de la ville de Molsheim – modification n° 3.

Afin de prendre en compte de nécessaires adaptations, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe pour procéder aux modifications et lancer l'enquête publique correspondante dans le cadre de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

Point 36 : Marché public : signalisation horizontale – marché quadriennal à bons de commande 2006-2010 / approbation de l'avenant n°1 de transfert.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 de changement de titulaire et de transfert de marché au profit de la société Aximum à compter du 9 février 2009 pour un montant minimum inchangé de 55.000 € TTC et un montant maximum inchangé de 220.000 € TTC.

Point 37 : Réhabilitation des combles de la mairie, aile droite et bâtiments annexes.

Le projet de réhabilitation des combles de Mairie, l'aile droite et les bâtiments annexes est approuvé pour un montant de travaux estimé à 1.250.000 € HT. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les personnes appelées à siéger dans la Commission d'Appel d'Offre qui siège en jury :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Evelyne Bernhart	Mme Evelyne Dingens
M. Raymond Londot	M. Jean-Michel Weber
Mme Véronique Distel	M. Philippe Heitz
Mme Danielle Huck	Melle Séverine Munch
M. Jean Dubois	M. Guy Salomon

Point 38 : Liaison inter-quartiers - opérations foncières préalables - propriété de M. Legoll.

Afin de faciliter l'accès au centre ville, un projet de Liaison Inter Quartier est à l'étude depuis quelques années. Sur la base des différentes analyses, l'option retenue consiste en la réalisation d'un accès entre la route de Dachstein et la rue des Sports au niveau de l'actuel le passerelle Callender Hamilton qui débouche entre le camping et la piscine. Dans le cadre de ce projet, la voie routière qui sera réalisée suppose la régularisation de la propriété foncière de l'emprise de cette future infrastructure. Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 33m² à détacher de la parcelle n°76 section 6, propriété de M. et Mme Legoll moyennant le prix de 6.600 €.

Point 39 : Subvention exceptionnelle - Association Pingouin Prod.

Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1.000 € destinée à soutenir les manifestations ayant lieu à Molsheim et plus particulièrement la fête de la musique, est attribuée à l'association Pingouin Prod.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 27 mars 2009 -

Point 40 : Travaux et marchés publics : aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de «la Hardt» – approbation du marché de maîtrise d’œuvre.

Le Conseil Municipal approuve l’opération de rénovation de diverses voiries existantes en zone industrielle (rue du Gibier, Route Industrielle de la Hardt : axe principale - tronçon Mercedes, tronçon entre Locarest et Eurovia, tronçon vers Millipore). Au total environ 3,7 km de voiries seront rénovés. Le montant total est évalué à environ 2,8 millions d’euros HT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à attribuer le marché de maîtrise d’oeuvre à la société Berest, marché d’un montant de 77.022,40 € HT.

Point 41 : Travaux et marchés publics : aménagement du Parc Avenue de la Gare – approbation du marché de maîtrise d’oeuvre.

Le Conseil Municipal s’est prononcé en faveur du réaménagement du parc Avenue de la Gare. L’opération comporte la démolition et la restructuration de bâtiments existants, des travaux de terrassements, de voiries et réseaux divers, et suppose la réorganisation des espaces verts et de l’éclairage public ainsi que la mise en lumière des éléments patrimoniaux. Le montant estimatif des travaux est d’environ 1.000.000 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à procéder à la conclusion du marché de Maîtrise d’oeuvre avec le Groupement Solidaire Acte 2 Paysage - Berest - Cerebat et Acte Lumière pour un montant provisoire de 76.245 € TTC.

Point 42 : Aire d’accueil des gens du voyage – marché de maîtrise d’oeuvre.

Le Conseil Municipal approuve le projet de construction d’un nouveau bâtiment accolé au bâtiment B à l’entrée, à l’Aire des Gens du Voyage et d’optimiser le fonctionnement de l’existant. Le montant estimé des travaux est de 200.000 € TTC

Directeur de la publication : Laurent FURST